



DEC2022 - 012

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature au Maire,
- Considérant** qu'il s'avère que les offres des sociétés retenues sont apparues comme les plus intéressantes,

DECIDE

Marché de services - LOCATION et MAINTENANCE de MATERIELS INFORMATIQUES – A compter du 01/01/2023 pour 48 mois.

Article 1 : de signer les actes, devis et contrats suivants :

Lot N°1 - Location-maintenance du matériel informatique pour la mairie
Location sur 48 mois à compter du 01/01/2023 : 731 € H.T. par mois.
Entreprise BSI Bureautique Services et Impression – BRETEVILLE SUR ODON (14)

Lot N°2 - Maintenance du matériel informatique des écoles
Maintenance sur 48 mois à compter du 01/01/2023 : 600 € H.T. par an.
Entreprise BSI Bureautique Services et Impression – BRETEVILLE SUR ODON (14)

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

Fait à Lion sur Mer, le 25 octobre 2022
Le Maire
Dominique RÉGEARD

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20221025-DEC2022-012-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022